

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BRUGES SIM Bordeaux Frêt - Aménagement d'un giratoire,
Allée de la Réserve / Rue de Fieusal - Appel d'offres - Décisions**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du n°2004/200 du 5 Avril 2004 vous avez approuvé un programme d'actions défini au titre de la mise en œuvre de la nouvelle politique économique de la Communauté Urbaine de Bordeaux reposant prioritairement sur les Sites d'Intérêt Métropolitain.

Le Site d'Intérêt Métropolitain de Bordeaux Fret à Bruges sur la base de ce dispositif global a fait l'objet d'une réflexion stratégique approuvée par délibération n°2005/393 du 24 Juin 2005 qui a permis de définir un programme de requalification durable du site au rang duquel figure la réalisation d'un giratoire à l'intersection de l'allée de la Réserve et de la rue de Fieusal. Cette opération est inscrite dans le cadre du contrat de co - développement de la commune de Bruges dont la fiche est le n°5.

Ce carrefour actuel, géré par des feux tricolores a un fonctionnement complexe. En effet, cette section comporte une sortie et une entrée sur la rocade, et deux axes principaux. Le trafic est principalement composé de poids lourds, en direction d'une part de la zone industrielle et d'autre part de la rocade. On note aussi la traversée de piste cyclable en provenance du lac et longeant ensuite la rocade.

Le projet de réaménagement de ce carrefour à feux provient d'une demande d'accès plus rapide et aisée à la rocade.

La mise en place d'un carrefour giratoire a pour but de simplifier la circulation de ce nœud de circulation, notamment en facilitant l'accès à la zone industrielle ainsi que l'accès rocade pour les poids lourds.

Cette opération est inscrite dans le cadre de la programmation d'Opérations d'Aménagement à Dominante Economique (SIM: Sites d'Intérêt Métropolitain – Bruges – Bordeaux Fret)

Cet aménagement de voirie dont la Communauté Urbaine de Bordeaux assurera la Maîtrise d'œuvre et d'Ouvrage des travaux consiste en :

▪ **Sur le domaine de l'Etat**

- Dévoiement, adaptation et raccordement des deux bretelles Entrée / Sortie de la rocade sur le giratoire à réaliser
- Modification, adaptation du réseau d'éclairage public sur les bretelles

▪ **Sur le domaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

- Réalisation d'un giratoire au carrefour rue de Fieusal / allée de la Réserve : rayon de l'îlot central : 18 m, anneau circulé calibré à 8m.
- Raccordements de bretelles de la rocade (sens extérieurs)
- Création d'une voie de liaison carrefour de la rue Balguerie au nouveau giratoire pour un accès direct à la rocade à partir de la zone industrielle
- Modification du tracé existant de la piste cyclable
- Création d'un cheminement piéton entre le giratoire et la rue Balguerie le long de la voie nouvelle
- Recalibrage du carrefour Balguerie / voie nouvelle
- Suppression des feux tricolores
- Modification et adaptation du réseau d'éclairage public autour du giratoire
- Mise en place de la signalisation de police & jalonnement

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux de voirie, dont le délai d'exécution est fixé à 7 mois sont estimés à 851 279 € HT, soit 1 018 129,68 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 Article 2315 - CRB D 100 – Fonction 900 Programme DD24 SIM Bruges Bordeaux Fret.

Le montant consacré aux aménagements pour les deux roues est évalué à environ 95 000 € HT soit 113 620 € TTC.

Les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés au 6^o étage de l'immeuble « Le Guyenne », en application des articles L2121.12 & L2121.13 du CGCT.

Ceci exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Communauté,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que la création d'un giratoire au droit de ce carrefour actuellement géré par feux tricolores permettra de simplifier la circulation de ce nœud de circulation, notamment en facilitant l'accès à la zone industrielle ainsi que l'accès rocade pour les poids lourds.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35- 1.1^{er} alinéa du dit code

Article 4

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 Article 2315 - CRB D 100 - Fonction 900 Programme DD24 SIM Bruges Bordeaux Fret.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts-Europe Ecologie s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2010

PUBLIÉ LE : 7 AVRIL 2010

